



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze septembre 2024, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUERINOT, Maire, qui déclare la séance ouverte.

Date de
convocation :
12/09/2024

.....
Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Présents : Didier GUERINOT, Lionel CHOLLET, Marion FORET, Jean-Marie DELAVAUD, Rodolphe PELLETIER, Angélique BARRIERE Jérôme LE ROUX, Rémy BLANCHARD, Patrick FRERET, Alain PIEDNOEL, Sylvie MORIN, Antoine DAVID

Absent(s) excusé(s) : Paulin DELAMARE, Isabelle STIEVENARD, David ROUZE

Pouvoir (s) : Marion FORET donne pouvoir à Didier GUERINOT jusqu'à son arrivée, Paulin DELAMARE donne pouvoir à Jean-Marie DELAVAUD, Isabelle STIEVENARD donne pouvoir à Sylvie MORIN

2024-09-07 TARIFS CIMETIERE

Suite à la commission de finances du 10 septembre 2024, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs en vigueur depuis 2022 comme suit :

CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES :

Trentenaire adulte 2 places (2m x 1m) nouvelle concession ou renouvellement :	273,00 €
Renouvellement 15 ans adulte :	218,00 €
Trentenaire enfant 1 place (1m x 0,50 m) nouvelle concession ou renouvellement :	166,00 €
Renouvellement 15 ans enfant :	111,00 €

SITES CINERAIRES :

Case columbarium 15 ans (2 urnes) :	510,00 €
Renouvellement 15 ans :	327,00 €
Cavurne 15 ans 2 urnes (0,60m x 0,60 m) :	166,00 €
Renouvellement 15 ans :	111,00 €

REDEVANCES :

Redevance dès la deuxième inhumation (*concessions et cavurne*) :80 € par inhumation

JARDIN DU SOUVENIR :

La dispersion de cendres au jardin du souvenir nécessite une autorisation du Maire mais ne fait pas l'objet d'une facturation.

Inscription du nom du défunt sur la stèle du jardin du souvenir (*en sus, au choix de la famille*) : 150,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal valide les tarifs proposés applicables à compter de la date de la délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le registre dûment signé, pour extrait certifié conforme,
La Saussaye, le 17 septembre 2024,
Le Maire,
Didier GUERINOT

